

CHAPITRE

L'aide au commerce et à l'agriculture

TROIS

RÉSUMÉ

En octobre 2006, le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a approuvé les recommandations formulées en 2005 par l'Équipe spéciale chargée de l'aide au commerce lors de la conférence ministérielle de l'OMC de Hong-Kong. Une de ces recommandations a consisté à doter l'OMC d'une fonction de suivi et d'évaluation. Conformément à la feuille de route de 2007, l'OMC a récemment accueilli le premier examen global de l'aide au commerce. Son rapport analyse les auto-évaluations des activités d'aide au commerce communiquées par des donateurs bilatéraux, des agences internationales et des pays bénéficiaires. Le suivi global des activités d'aide au commerce et les évaluations à l'échelle nationale sont complémentaires et doivent aller de pair avec une participation accrue des pays africains.

C'est dans ce contexte que ce chapitre donne un instantané des activités d'aide au commerce en Afrique. S'appuyant sur la base de données de l'OCDE sur les activités d'aide, il met en lumière « qui fait quoi et comment » : institutions impliquées, volumes d'aide engagés et instruments utilisés pour fournir l'assistance liée au commerce à l'Afrique. Ce chapitre s'intéresse aussi de près aux expériences récentes de soutien des donateurs aux capacités de production de l'agriculture africaine. Bien que le soutien des donateurs ait chuté dans les années 1980 et 1990, l'aide à l'agriculture est restée une des priorités de l'assistance au renforcement de la capacité de production en Afrique. Le secteur agricole, dans la définition large du terme, a ainsi attiré environ 2 milliards de dollars par an durant la période 2002-05.

INTRODUCTION

Comme exposé dans le chapitre 1, ce ne sont plus les produits en vrac (bruts) qui dominent le commerce agricole mondial. Entre 1985-90 et 2000-05, les échanges d'aliments transformés et de produits horticoles (fleurs, noix, fruits et légumes) ont augmenté deux fois plus vite que ceux des produits bruts, même s'ils étaient faibles au départ dans le cas de l'horticulture. Leurs possibilités d'échanges se multiplieraient encore si, au plan mondial comme régional, pays développés et pays en développement réduisaient leurs barrières douanières et leurs subventions nationales. Mais parallèlement, les réglementations internationales sur les aliments et la santé imposent une surveillance de plus en plus rigoureuse sur ces deux segments. Un nouvel environnement commercial et réglementaire prévaut dans l'agriculture, et s'y ajuster pose un défi considérable à de nombreux pays en développement à faible revenu.

Après avoir examiné les performances du commerce agricole des pays en développement entre 1993-95 et 2003-05, Gibbon (2007) en a dégagé deux tendances contrastées. D'une part, au cours de la dernière décennie, des pays tels que le Brésil, la Colombie, l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam sont apparus comme les « gagnants » des échanges de produits agricoles. Ils ont anticipé les nouvelles opportunités des marchés, et dégagé de leurs échanges agricoles des excédents qu'ils ont réinvestis dans un développement économique plus large. Ils ont ainsi réduit leur dépendance à l'égard des produits bruts au cours de cette période. D'autre part, la plupart des pays en développement encore dépendants des produits bruts en 2003-05, dont les deux tiers se trouvent en Afrique, se sont efforcés de préserver leurs positions traditionnelles sur les marchés internationaux¹.

De nombreux pays africains ont du mal à s'ajuster au nouvel environnement concurrentiel international (OCDE, 2007, chapitre 3). Malgré des succès importants en matière de diversification vers des exportations non traditionnelles, notamment des produits non agricoles tels que l'habillement, ces pays dépendent encore lourdement d'une gamme étroite d'exportations de produits bruts traditionnels. Étant donné la relative étendue de superficie de terre par travailleur, la faiblesse des infrastructures de transport et le sous-développement des services logistiques, ces pays resteront probablement, au moins dans un avenir prévisible, des exportateurs nets de produits bruts, et non de produits manufacturés. Les produits agricoles, pour la plupart non transformés, continueront à peser considérablement dans le profil de leurs exportations.

Dans ce contexte, de nombreux pays africains manifestent un intérêt marqué pour l'« aide au commerce » en tant que mécanisme aidant à renforcer les capacités de l'offre intérieure (en particulier, mais non exclusivement, dans le secteur agroalimentaire) et à améliorer les infrastructures liées aux échanges² afin de réaliser leur potentiel à l'exportation. Les initiatives d'aide au commerce reposent explicitement sur la complémentarité de la politique d'aide et de la politique commerciale. Autrement dit, plutôt que de recourir isolément à chacune d'elles, il serait plus efficace de doser judicieusement la libéralisation du commerce multilatéral, qui débouche sur un meilleur accès des pays africains aux marchés, et les dépenses d'aide des pays développés³.

Dans cette optique, ce chapitre suit deux axes. Tout d'abord, il donne un instantané des activités d'aide au commerce en Afrique. En s'appuyant sur la base de données de l'OCDE sur les activités d'aide, il souligne « qui fait quoi et comment » : institutions impliquées, volumes d'aide engagés et instruments utilisés pour fournir l'assistance liée au commerce à l'Afrique.

Ensuite, il s'intéresse de près aux expériences récentes de soutien des donateurs aux capacités de production de l'agriculture africaine. Depuis le tournant du siècle, les responsables politiques africains et les organismes donateurs sont de nouveau bien conscients du rôle essentiel que l'agriculture joue dans la croissance à long terme et la réduction de la pauvreté. Bien que le soutien des donateurs ait chuté dans les années 1980 et 1990, les statistiques OCDE/CAD les plus récentes montrent que l'aide à l'agriculture reste une des priorités de l'assistance au renforcement de la capacité de production en Afrique. Le secteur agricole, dans la définition large du terme, a ainsi attiré environ 2 milliards de dollars par an durant la période 2002-05.

Il reste que l'aide à l'agriculture varie considérablement selon les pays africains, que ce soit au regard des priorités des politiques, des modalités de fourniture de l'aide ou du degré et de la nature de l'harmonisation entre les donateurs. Des études de cas détaillées sont donc indispensables pour se faire une idée plus précise de l'aide à l'agriculture africaine (le chapitre 4 résume les principaux résultats de cinq études de cas par pays — Ghana, Mali, Sénégal, Tanzanie et Zambie)⁴. Par hypothèse, le suivi global des activités d'aide au commerce et les évaluations à l'échelle nationale sont complémentaires et doivent être menés en parallèle de façon régulière. En conclusion, ce chapitre dégage certains enseignements utiles pour le programme Aide au commerce de l'OMC.

L'aide au commerce en Afrique : vue d'ensemble⁵

Depuis le cycle de l'Uruguay, on est de plus en plus conscient que l'assistance liée au commerce⁶ peut aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales. Lors du lancement du cycle de Doha, en 2001, l'OCDE et l'OMC ont lancé une nouvelle base de données consacrée à l'aide au commerce afin de l'encourager et de faciliter sa coordination. On définissait alors l'assistance liée au commerce comme une assistance technique visant, dans le cadre d'activités axées sur le développement du commerce, à aider les pays en développement à formuler leurs politiques, à prendre part aux négociations et à mettre en œuvre les accords commerciaux et le renforcement de leurs capacités. À mesure que la Conférence ministérielle de Hong-Kong se rapprochait, on s'est peu à peu rendu compte des lacunes de cette définition : elle omettait le rôle crucial que les infrastructures liées au commerce et le renforcement des capacités liées à l'offre jouent dans le renforcement des capacités commerciales. De fait, et bien avant le cycle de l'Uruguay et l'apparition du concept d'Aide au commerce, les donateurs ont toujours apporté un soutien substantiel, quoique à des degrés divers, aux secteurs de production et aux infrastructures dans les régions et les pays en développement.

L'aide au commerce dans un contexte en évolution

Autrefois cantonné à la notion restrictive d'assistance technique, le concept d'assistance liée au commerce repose désormais sur la reconnaissance du fait que *i)* le commerce est une composante des stratégies globales de développement des pays en développement ; *ii)* ce sont les entreprises qui font du commerce, et leurs capacités sont souvent restreintes par des contraintes liées à l'offre. Ces contraintes entravent la capacité des entreprises des pays en développement à récolter tous les bénéfices de la mondialisation.

Le Programme de Doha pour le développement, adopté lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de 2001, réaffirme cet engagement tout en soulignant que « l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral exige un accès aux marchés véritable, un soutien pour la diversification de leur base de production et d'exportation, et une assistance technique liée au commerce et un renforcement des capacités » (paragraphe 42).

Dans la foulée du cycle de Doha, l'OMC et l'OCDE ont travaillé de concert pour améliorer le suivi des flux de l'aide destinée à renforcer les capacités commerciales — l'Aide au commerce (<http://tcdbd.wto.org>). Créée en 2002, la base de données OMC/OCDE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce constitue un apport important pour le suivi et l'évaluation des activités d'aide au commerce, tant au niveau mondial que régional et national.

En octobre 2006, le Conseil général de l'OMC a approuvé les recommandations formulées en 2005 par l'Équipe spéciale chargée de l'aide au commerce lors de la conférence ministérielle de l'OMC de Hong-Kong (OMC, 2005) ; c'est en soi un événement marquant dans le débat international actuel sur l'aide au commerce. Ces recommandations comportaient un certain nombre de propositions visant à rendre l'aide au commerce plus pertinente et efficace. Selon l'Équipe spéciale, les pays les plus pauvres doivent prendre l'initiative s'ils veulent tirer profit des opportunités croissantes offertes par les échanges internationaux, mais ils ne peuvent le faire qu'à

condition de bénéficier d'un soutien financier extérieur et d'une assistance technique efficaces. C'est particulièrement vrai pour les pays africains. Dans le même temps, ces recommandations posent de nouveaux défis à la communauté internationale : leur mise en œuvre effective suppose en effet que les diverses parties prenantes concernées adoptent des mesures collectives bien coordonnées.

Déployer l'éventail

Une des recommandations clés de l'Équipe spéciale a consisté à ouvrir l'éventail de l'aide au commerce, en ajoutant aux « catégories traditionnelles » de l'assistance liée au commerce (politique commerciale et réglementations, et développement du commerce) quatre nouvelles catégories : *i*) les infrastructures liées au commerce ; *ii*) le renforcement de la capacité de production ; *iii*) l'ajustement lié au commerce ; et *iv*) les autres besoins liés au commerce. L'Équipe spéciale restreint toutefois le type d'interventions qu'elle souhaiterait voir intégrées dans ces catégories en ajoutant : « Les projets et programmes devraient être considérés comme relevant de l'aide au commerce si les activités ont été identifiées comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement nationales du pays bénéficiaire » (OMC, 2006). Cela signifie que l'aide au commerce est définie par les pays bénéficiaires conformément aux besoins identifiés dans leurs stratégies de développement nationales.

De plus, pour faciliter le suivi de toutes les catégories d'aide au commerce, l'OMC et l'OCDE ont proposé d'adapter la base de données SNPC (Système de notification des pays créanciers) du CAD, plutôt que d'élargir la portée de la base spécifique de données OMC/OCDE, ce qui serait revenu à utiliser de front deux systèmes de notification recouvrant les mêmes données, avec un risque d'incohérence de chiffres. Ce choix a entraîné cependant la disparition de certaines nuances dans la catégorie « Politique commerciale et réglementations ». Pour compenser la perte de la catégorie « Développement du commerce » dans l'assistance technique au commerce et le renforcement des capacités, un nouveau marqueur « Développement du commerce » a été créé afin d'identifier les activités d'aide au commerce au sein de la catégorie « Renforcement de la capacité de production » du SNPC. En outre, la catégorie « Ajustement lié au commerce » a été créée dans le SNPC. Il n'est en revanche pas prévu d'y ajouter une catégorie « Autres besoins liés au commerce ».

L'encadré 3.1 compare succinctement la base de données CAD/SNPC sur les activités d'aide et la base de données conjointe OMC/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales.

Établir un mécanisme de suivi

Une autre recommandation importante de l'Équipe spéciale a consisté à doter l'OMC d'une procédure de suivi et d'évaluation. La mise sur pied d'un débat annuel sur l'aide au commerce au sein du Conseil général — le premier s'est tenu en novembre 2007 — a été le point central de cette initiative.

86

En préparation de cet événement, le Comité du commerce et du développement (CCD) de l'OMC a été chargé de mener des évaluations périodiques de l'aide au commerce. « Il ne s'agissait pas d'inventer un nouveau mécanisme mais plutôt d'amener les nombreux mécanismes existants à fonctionner ensemble plus efficacement » (WT/GC/M/106, 1^{er} mars 2007, p. 31). Comme le précise une récente note d'information du secrétariat de l'OMC : « L'amélioration du suivi et de l'évaluation était essentielle pour donner l'assurance qu'une aide au commerce accrue serait fournie et utilisée de manière efficace — et pour renforcer la crédibilité des engagements des donateurs. Une plus grande transparence était nécessaire pour inciter les donateurs et les bénéficiaires à œuvrer de concert de manière plus effective pour faire avancer le programme aide au commerce » (WT/AFT/W/26, 29 mai 2007, p. 4). Trois niveaux de suivi et d'évaluation ont ainsi été instaurés au sein l'OMC : *i*) un examen global des flux d'aide au commerce fondé sur les données compilées dans la base de données CAD/SNPC sur les activités d'aide ; *ii*) des

évaluations des activités d'aide au commerce des donateurs nationaux, régionaux et multilatéraux reposant sur leurs auto-évaluations ; et *iii*) les évaluations effectuées dans le pays même par les bénéficiaires de l'aide (OCDE/OMC, 2007). En attendant, en consultation avec trois banques régionales de développement, le CCD de l'OMC a mis au point un calendrier d'examen périodiques, comprenant trois examens régionaux sur l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, et l'Afrique, qui ont été menés en septembre et octobre 2007.

Ces trois examens régionaux ont notablement contribué à sensibiliser à la fois les donateurs et les pays bénéficiaires sur l'aide au commerce. D'autres efforts collectifs doivent cependant être faits pour accroître la pertinence et l'utilité du mécanisme de suivi et d'évaluation mis en place par l'OMC.

Encadré 3.1. La base de données CAD/SNPC sur les activités d'aide et la base de données conjointe OMC/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales

La base de données SNPC sur les activités d'aide

Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE (DCD-CAD) constitue une source importante de renseignements sur la ventilation sectorielle et géographique de l'aide publique au développement (APD) et de l'aide publique (AP), ainsi que sur leurs conditions financières et leurs modalités. Le SNPC a été créé en 1967 afin de fournir « régulièrement aux participants des renseignements sur l'endettement extérieur et les apports de moyens financiers ».

Le SNPC est constitué de données sur les activités d'APD et d'AP dans les pays en développement et les pays en transition, qui couvrent à la fois les engagements et, depuis une date plus récente, les décaissements. Les notifications des pays membres du CAD couvrent l'APD et l'AP bilatérales. La classification SNPC distingue les catégories suivantes :

- infrastructures et services sociaux (couvrant les secteurs de l'éducation, de la santé, de la population, de l'eau, de l'administration et de la société civile) ;
- infrastructures et services économiques (couvrant les transports, les communications, l'énergie, les banques et services financiers, et les entreprises et autres services) ;
- production (couvrant l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les industries manufacturières et extractives, la construction, le commerce et le tourisme) ;
- destination plurisectorielle/transversale (couvrant la protection de l'environnement, les femmes et le développement et les autres multi-secteurs, dont le développement urbain et rural) ;
- non ventilable par secteur (contributions qui ne peuvent pas être ventilées par secteur, comme le soutien budgétaire, le soutien à la balance des paiements, les actions se rapportant à la dette, l'aide humanitaire et les transactions internes du pays donneur).

Les dons privés des pays membres du CAD et l'aide fournie par des donateurs bilatéraux non membres du CAD sont exclus du SNPC, contrairement à l'aide bilatérale administrée par des ONG au nom du secteur public. En 2005-06, la liste des codes-objet a été révisée et les jeux de données du SNPC ont été amendés.

La base de données conjointe OMC/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales

La base de données conjointe OMC/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales (BDRCC) a été lancée en novembre 2002 pour assurer le suivi des engagements pris dans la Déclaration de Doha. Le but de la BDRCC est d'aider les acteurs du développement et de la politique commerciale à atteindre un haut degré de coordination et de cohérence, d'éviter les doubles emplois, d'échanger des informations et d'évaluer la mise en œuvre des engagements adoptés dans la Déclaration ministérielle de Doha.

La période couverte par la BDRCC s'étend sur les années 2001-04 et partiellement sur 2005 et les années suivantes. La BDRCC est mise à jour annuellement ; elle repose sur les transactions individuelles notifiées par 29 donateurs bilatéraux et 19 agences multilatérales. Contrairement au SNPC, la BDRCC couvre la quasi-totalité des principaux fournisseurs d'aide au commerce, et pas seulement les pays membres du CAD.

La BDRCC contient des informations détaillées sur près de 15 000 activités menées en matière de politique commerciale et de réglementations, de développement du commerce et d'infrastructure liée au commerce, pour lesquelles des engagements ont été notifiés entre 2001 et 2006. Les données couvrant la période 2001-04 sont complètes, ce qui permet de produire des statistiques agrégées et de calculer des ventilations par catégories, donateurs, bénéficiaires, groupes de revenus, types de flux, etc. Vingt-six pays et agences ont notifié des données pour l'année 2005, et sept ont communiqué leurs engagements prévus pour 2006.

La BDRCC cessera d'être opérationnelle lorsque la notification des activités menées en 2006 sera achevée en 2007.

Source : Andersson *et al.* (2007).

LA CARTE DE L'AIDE AU COMMERCE

On estime l'ensemble de l'aide au commerce destinée à l'Afrique à 6.1 milliards de dollars par an (en termes d'engagements) au cours de la période 2002-05 (tableau 3.1), soit environ 30 pour cent de l'aide au commerce à l'échelle mondiale durant cette période⁷. Il est important de préciser d'emblée que le chiffre de l'aide au commerce doit être utilisé à titre indicatif, ce montant recouvrant probablement aussi des activités non liées au commerce.

Seuls 4 pour cent de l'aide au commerce dont bénéficie l'Afrique sont consacrés à la politique commerciale et aux réglementations : la moitié environ va aux infrastructures liées au commerce, et le reste au renforcement des moyens de production. Il n'est pas surprenant que le soutien à la politique commerciale et aux réglementations soit comparativement si faible : il consiste en effet principalement en assistance technique, dont l'intensité capitaliste est moins importante que celle des deux autres catégories. Indépendamment de la part effective qu'il représente, il est essentiel de fournir un soutien efficace dans ce domaine si on veut intégrer le commerce dans le développement des infrastructures et des moyens de production de façon à accroître l'impact total de l'aide au commerce.

Globalement, la Communauté européenne (CE) et l'Association internationale pour le développement (AID) sont de loin les donateurs les plus importants dans toutes les catégories de l'aide au commerce destinée à l'Afrique. La BAfD est le troisième donneur en importance grâce au soutien qu'elle apporte aux infrastructures liées au commerce et au renforcement des moyens de production. Les principaux pays de l'OCDE contribuent de façon déterminante au financement de l'aide au commerce, tout en étant les partenaires commerciaux les plus importants des pays africains, ainsi que leurs principaux interlocuteurs dans les négociations. Ce fait mérite qu'on s'y arrête car il soulève la question de la neutralité des interventions d'aide au commerce (Salignac Lecomte, 2003). Il est en effet crucial que ce soutien soit conçu pour répondre aux besoins et aux priorités des pays africains, et non à ceux de leurs partenaires commerciaux. Cela pourrait également militer en faveur d'un engagement accru des organisations régionales dans le soutien à la politique commerciale et aux réglementations.

Les statistiques sur l'aide utilisées pour dresser le tableau 3.1 portent uniquement sur l'aide publique au développement (APD), telle que définie par le CAD ; les prêts assortis de conditions non libérales en sont exclus. Les données sur la catégorie « Politique commerciale et réglementations » proviennent de la BDRCC de l'OMC/OCDE⁸, et celles sur les « Infrastructures liées au commerce » et le « Renforcement des moyens de production », du SNPC de l'OCDE/CAD⁹. Le tableau 3.1 donne par ailleurs des engagements d'aide exprimés en dollars des États-

Unis constants de 2004, pour lesquels on a calculé une moyenne sur quatre années (2002-05) afin de lisser les variations annuelles¹⁰. Le tableau couvre les donateurs, qu'ils soient ou non membres du CAD, qui ont notifié leurs données à la BDRCC¹¹.

La carte de l'aide au commerce ne doit pas se limiter aux activités explicitement liées au commerce. D'un point de vue analytique, on peut avancer que tout soutien apporté aux secteurs de production et aux infrastructures physiques est lié au commerce, directement ou indirectement, dans la mesure où il s'attaque à des contraintes d'offre pesant sur le développement du commerce. Et les activités explicitement liées au commerce se concentrant surtout sur le commerce extérieur, on peut négliger ici la question du commerce intérieur.

Enfin, les données sur l'aide au commerce présentées dans cette section reposent sur des données financières. Même si, d'un point de vue comptable, c'est la bonne approche pour évaluer l'importance et l'étendue des flux d'aide au commerce, cela ne permet pas de couvrir tout l'éventail des activités d'aide au commerce faisant l'objet d'engagements de la part des organismes donateurs. Pour ce faire, il faudrait dûment tenir compte des organisations internationales lorsqu'elles sont engagées dans des activités d'aide au commerce en tant qu'organisations de mise en œuvre. À l'heure actuelle, 18 organisations internationales et régionales notifient à la base de données OMC/OCDE des données relatives à l'Afrique. Les principales sont l'OMC, le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'OMC et l'Onudi sont des organisations de mise en œuvre importantes en matière de politique commerciale et de réglementations, tandis que le CCI et la FAO jouent un rôle majeur concernant le développement du commerce.

Sont résumées ci-dessous les principales caractéristiques des activités d'aide au commerce dans les trois catégories suivantes : « Politique commerciale et réglementations », « Infrastructures liées au commerce » et « Renforcement des moyens de production ».

Tableau 3.1 L'aide au commerce destinée à l'Afrique : les dix donateurs les plus importants en volume (millions de dollars, prix constants de 2004, moyenne 2002-05, engagements)

	Volume	Part du total (%)	Politique commerciale et réglementations	Infrastructures liées au commerce	Renforcement des moyens de productions
UE	1 495	24	129	919	447
AID	1 297	21	26	767	504
BAfD/FAfD	520	9	0	235	284
France	385	6	5	227	153
Allemagne	351	6	6	145	200
Japon	350	6	1	228	122
États-Unis	348	6	47	56	245
Royaume-Uni	226	4	13	101	112
Danemark	225	4	0.2	130	95
Italie	121	2	0.2	102	19
Autres	792	13	14	247	531
Total	6 110	100	242	3 157	2 711

Source: Base de données OMC/OCDE et base de données SNPC OCDE/CAD.

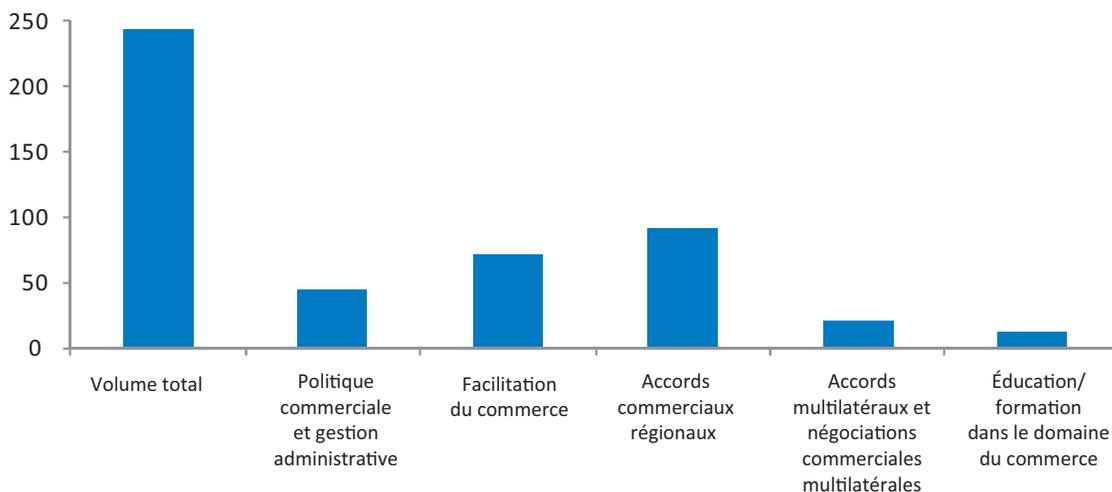
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/403233356114>

Politique commerciale et réglementations

L'Afrique reçoit un tiers de l'aide globale aux politiques commerciales et aux réglementations : 38 pour cent de ce soutien vont aux accords commerciaux régionaux, environ un tiers à la facilitation du commerce, et un cinquième à la politique commerciale et à la gestion administrative (figure 3.1). L'UE est le donneur le plus important pour cette catégorie d'aide, loin devant les États-Unis et l'AID, respectivement aux deuxième et troisième rangs. Le Royaume-Uni est le seul autre donneur bilatéral d'importance. Les autres donneurs bilatéraux apportent globalement une aide très faible, plus faible que les organisations de mise en œuvre telles que l'OMC. La ventilation en sous-catégories montre que l'aide des donateurs est relativement spécialisée. Ainsi, les États-Unis apportent l'essentiel de l'aide en matière de négociations commerciales multilatérales et sont le donneur le plus important pour ce qui est de l'éducation/formation dans le domaine du commerce. L'UE est le donneur le plus important dans les trois autres sous-catégories, ainsi que le principal donneur, et de loin, pour les accords commerciaux régionaux. Pour sa part, l'AID se concentre presque exclusivement sur la facilitation du commerce.

Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne apportent également un soutien important en matière de politique commerciale et de réglementations. L'Onudi est une organisation de mise en œuvre significative pour la politique commerciale et la gestion administrative. Par ailleurs, comme on s'y attend, l'OMC joue un rôle majeur à travers son soutien aux négociations commerciales multilatérales. L'éducation/formation dans le domaine du commerce est la catégorie pour laquelle le soutien provient des sources les plus dispersées ; plusieurs donateurs tels que Canada, la Suisse et la Suède sont très actifs, et l'OMC y est naturellement aussi un acteur clé.

Figure 3.1. Le soutien à l'Afrique : politique commerciale et réglementations



Source: tableau 3.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/402656763600>

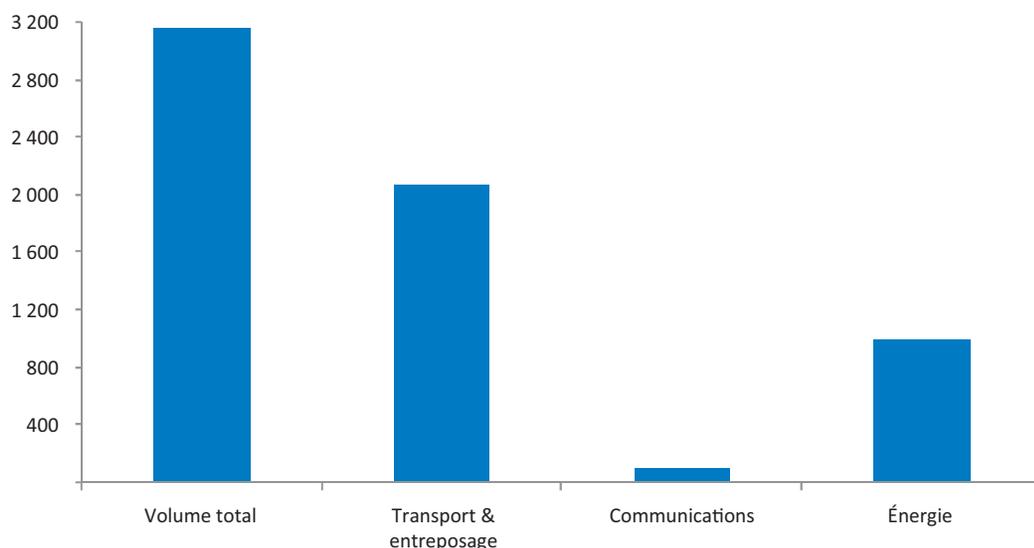
Infrastructures liées au commerce

En Afrique, les deux tiers des aides relevant de cette catégorie sont liés aux transports et à l'entreposage (figure 3.2), un tiers va à l'énergie et seulement 2 pour cent aux communications.

L'UE et l'AID sont les principaux donateurs en matière d'infrastructures. Quant à la part du Japon et, surtout, celle des États-Unis, elle est nettement plus faible concernant l'Afrique qu'à l'échelle globale (Andersson *et al.*, 2007). La BAfD, la France et l'Allemagne occupent respectivement

les troisième, cinquième et sixième rangs parmi les donateurs, hiérarchie qu'on retrouve grosso modo dans la sous-catégorie « transports et entreposage ». Les sources sont plutôt dispersées pour ce qui est des autres sous-catégories, en particulier en matière de « communications », où le Canada est l'un des principaux donateurs. Cependant, l'AID est de loin le donateur le plus important en matière de « production et distribution d'énergie », où elle représente environ un tiers du volume d'aide.

Figure 3.2. Le soutien à l'Afrique : infrastructures liées au commerce (millions de dollars, prix constants de 2004, moyenne 2002-05, engagements)



Source: tableau 3.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/402678021701>

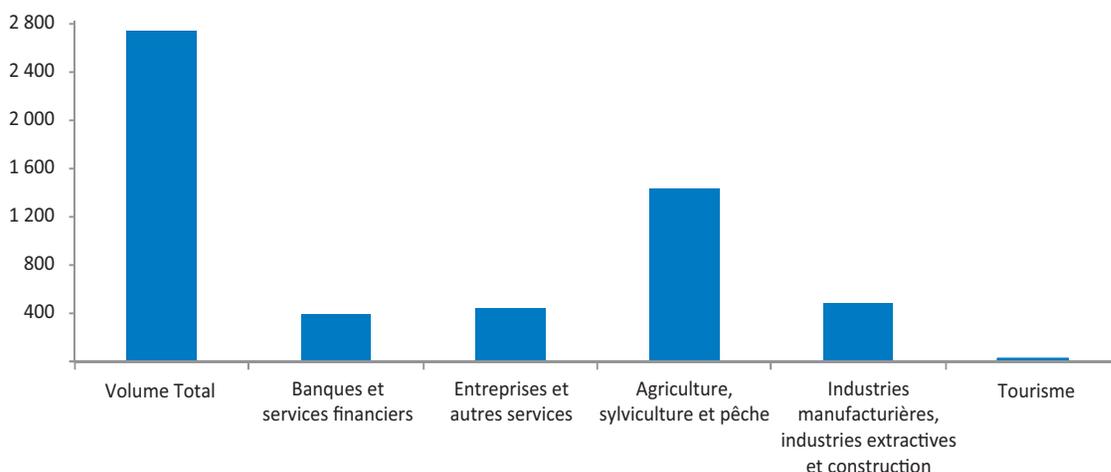
Renforcement des moyens de production

L'Afrique bénéficie environ de 30 pour cent de toute l'aide destinée au renforcement des moyens de production à l'échelle mondiale. L'agriculture reçoit 53 pour cent du total, et c'est de loin le sous-secteur le plus important en Afrique, comme c'est aussi le cas en Asie et en Amérique. Le tourisme en reçoit seulement 0.4 pour cent, les autres sous-secteurs se partageant le reste de façon plutôt égale (figure 3.3).

Quatre donateurs importants — AID, UE, BafD et États-Unis — représentent à eux seuls plus de la moitié de l'ensemble du soutien apporté au renforcement des moyens de production. Les États-Unis se concentrent surtout sur le financement et l'agriculture, et l'Allemagne occupe le second rang en matière de financement. Pour ce qui est des services financiers et de l'industrie, c'est le soutien de l'AID qui prédomine, aux côtés de l'UE.

De nombreux donateurs mènent des activités importantes dans le domaine de l'agriculture, la seule dimension de l'aide au commerce où la BafD est le donateur le plus important. Il convient également de souligner que le Fonds international de développement agricole (Fida) fait partie des dix donateurs principaux dans ce domaine et que le soutien apporté à l'Afrique par certaines organisations — dont la FAO, l'Institut international de recherche sur l'élevage (IIRE), le CCI et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) — se concentre sur l'agriculture, même si c'est à très petite échelle en termes de volume.

Figure 3.3. Le soutien à l'Afrique : renforcement de la capacité de production
(millions de \$, prix constants de 2004, moyenne 2002-05, engagements)



Source: voir tableau 3.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/402703186845>

L'AIDE À L'AGRICULTURE AFRICAINE

En Afrique, comme l'a montré la section précédente, l'agriculture est la principale bénéficiaire de l'aide apportée au renforcement des moyens de production. Pour la période 2002-05, les donateurs se sont engagés à soutenir les capacités de production agricole en Afrique à hauteur de 1.4 milliards de dollars par an (prix constants de 2004), somme qui s'ajoute aux engagements de 3.2 milliards destinés aux infrastructures liées au commerce. Quelles sont les principales caractéristiques des programmes d'aide au commerce conçus pour aider les producteurs agricoles à améliorer leurs capacités productives et commerciales ? Quels donateurs, bilatéraux et multilatéraux, apportent l'aide la plus importante à l'agriculture africaine ? Quels sont les principaux pays bénéficiaires ? Quels sont les buts essentiels de cette aide ? Telles sont les questions abordées dans cette section.

Ce que nous apprennent les statistiques de l'OCDE

Tout d'abord, il convient de définir clairement ce qui relève de l'« aide à l'agriculture ». La définition statistique qu'en donne l'OCDE/CAD est résumée dans le tableau 3.A1 de l'annexe. Ce tableau dresse la liste des codes-objet du SNPC pour l'agriculture (y compris sylviculture et pêche) et trois activités qui lui sont reliées : agro-industries, industries forestières et développement rural.

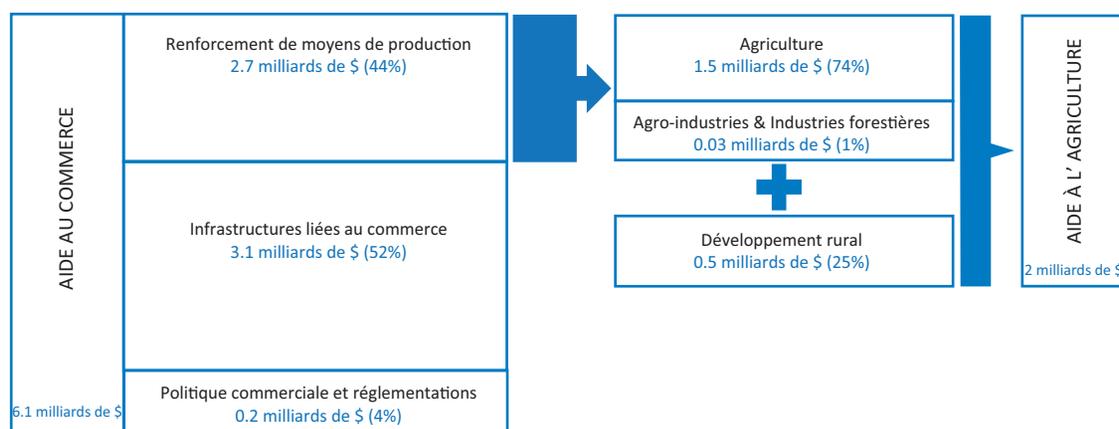
Dans une acceptation étroite, l'« aide à l'agriculture » recouvre tous les engagements d'APD (subventions, prêts assortis de conditions libérales et assistance technique) destinés au secteur agricole. Ces engagements portent notamment sur les domaines suivants : politique agricole ; planification et programmes ; ressources en terres cultivables et en eau à usage agricole (par exemple irrigation) ; approvisionnement en semences, engrais, matériel et outillage agricoles ; production des cultures et production de l'élevage ; services agricoles ; éducation/formation et recherche dans le domaine agricole ; ainsi que renforcement des capacités institutionnelles et conseils. La sylviculture et la pêche ont des codes-objet différents dans la nomenclature du SNPC, mais nous les incluons ici dans les statistiques de l'« aide à l'agriculture ».

On peut donner une définition plus large de l'« aide à l'agriculture » et ajouter à l'APD apportée au secteur agricole stricto sensu celle qui porte sur les activités relevant des agro-industries¹², des industries forestières et du développement rural.

À cet égard, deux points méritent d'être soulevés. Tout d'abord, il semble plus approprié d'inclure les agro-industries et les industries forestières lorsqu'on sait l'importance que revêt, dans la stratégie de développement d'un pays, la stimulation de la diversification et des activités industrielles reposant sur l'agriculture, comme l'a montré l'introduction. Ensuite, d'un point de vue statistique, le « développement rural » entre dans la catégorie « autres multi-secteurs ». Si cette catégorie du SNPC ne permet pas d'isoler la composante agricole des programmes d'aide multi-sectoriels, des activités telles que la gestion des ressources en terres cultivables et des ressources en eau à usage agricole sont souvent étroitement liées à des programmes de développement régionaux plus vastes ou y sont incluses.

S'agissant du développement rural, son inclusion dans la définition large de l'aide à l'agriculture se justifie par le fait que ces deux domaines se chevauchent dans une large mesure en Afrique, comme dans de nombreux pays à faible revenu ailleurs dans le monde. Ce chevauchement tient à ce que l'agriculture est la forme prédominante d'utilisation des terres ainsi que la principale activité économique dans les zones rurales. Il va sans dire que cette relation évolue avec le temps : à mesure qu'une économie se développe, le degré ou la nature des interactions entre politique agricole et politique rurale évoluent également¹³.

Figure 3.4. Carte de l'aide au commerce et de l'aide à l'agriculture en Afrique



Note: Moyenne annuelle 2002-05, à prix constants de 2004

Source: OCDE, CAD/SNPC.

La figure 3.4 décrit le lien existant entre la classification de l'aide au commerce et les catégories de l'aide à l'agriculture, dans sa définition large comme dans sa définition étroite. Elle montre que le montant total des engagements des donateurs destinés au soutien de l'agriculture africaine atteignait 2 milliards de dollars par an (en prix constants de 2004) pour la période 2002-05, dont les trois quarts ciblaient le secteur agricole en tant que tel. En volume, le soutien aux agro-industries et aux industries forestières était très faible.

Tendances récentes de l'aide à l'agriculture

En termes réels, le volume total des engagements d'aide destinés à l'agriculture africaine s'est fortement accru durant les années 1970, avant d'atteindre son plus haut niveau au milieu des années 1980, puis de baisser de façon significative tout au long des années 1990 (OCDE/CAD, 2001). Comme le montrent les données les plus récentes présentées dans le tableau 3.2,

l'aide à l'agriculture suit une tendance à la baisse à la fois à l'échelle mondiale et à l'échelle de l'Afrique. La question de savoir pourquoi la baisse a été aussi marquée jusqu'à une date récente a été très débattue (voir ci-dessous).

À l'échelle mondiale, entre 1991-93 et 2003-05, le montant total de l'APD à l'agriculture (définition large) est passé de 6.7 à 5.7 milliards de dollars. En Afrique, durant la même période, le volume de l'aide à l'agriculture a également baissé en termes réels, passant de 2.6 à 2 milliards de dollars, mais sa part dans l'APD totale a baissé de façon plus marquée encore. En 2003-05, environ un tiers du total mondial des engagements d'APD à l'agriculture était destiné à l'Afrique.

Tableau 3.2. L'aide à l'agriculture (au sens large), 1991-2005 (moyenne sur trois ans, millions de dollars, prix constants de 2005, engagements)

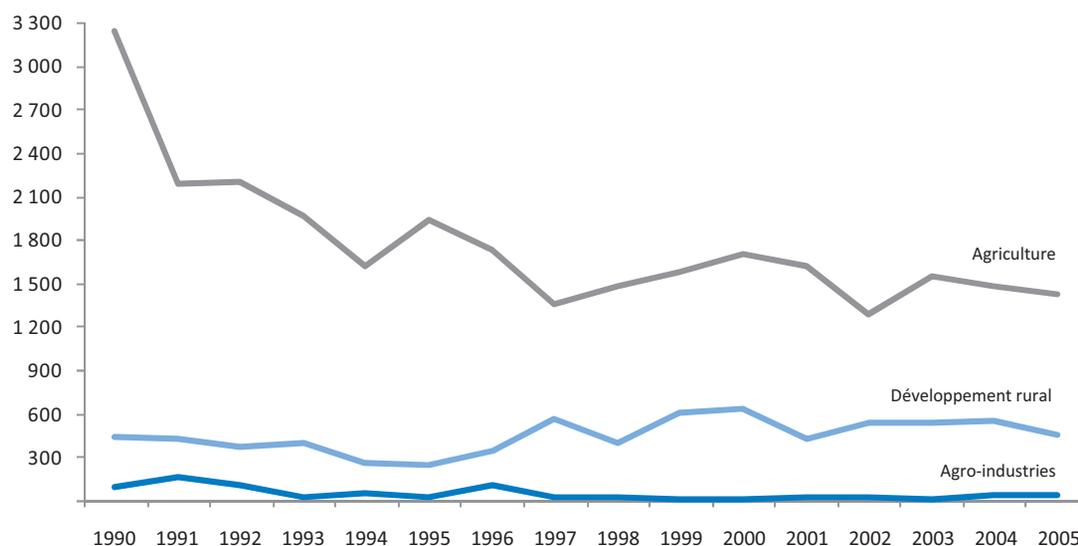
APD à l'agriculture en	1991-93	1994-96	1997-99	2000-02	2003-05
Ensemble de l'Afrique	2 612	2 100	2 004	2 085	2 017
(en % de l'APD totale destinée à l'ensemble de l'Afrique)	10.9	12.0	9.9	7.8	5.4
(en % de l'APD à l'agriculture dans le monde)	39.2	34.7	33.3	35.3	35.4
Afrique subsaharienne (ASS)	2 228	1 552	1 591	1 848	1 804
(en % de l'APD totale destinée à l'ASS)	13.4	11.3	9.8	8.1	5.4
(en % de l'APD à l'agriculture dans le monde)	33.4	25.6	26.4	31.3	31.6
APD totale destinée à :					
Ensemble de l'Afrique	23 864	17 519	20 314	26 901	37 530
Afrique subsaharienne	16 572	13 769	16 299	22 828	33 400
Pour mémoire :					
APD à l'agriculture dans le monde	6 666	6 060	6 023	5 910	5 699

Note: « au sens large » : agriculture avec agro-industries et développement rural.

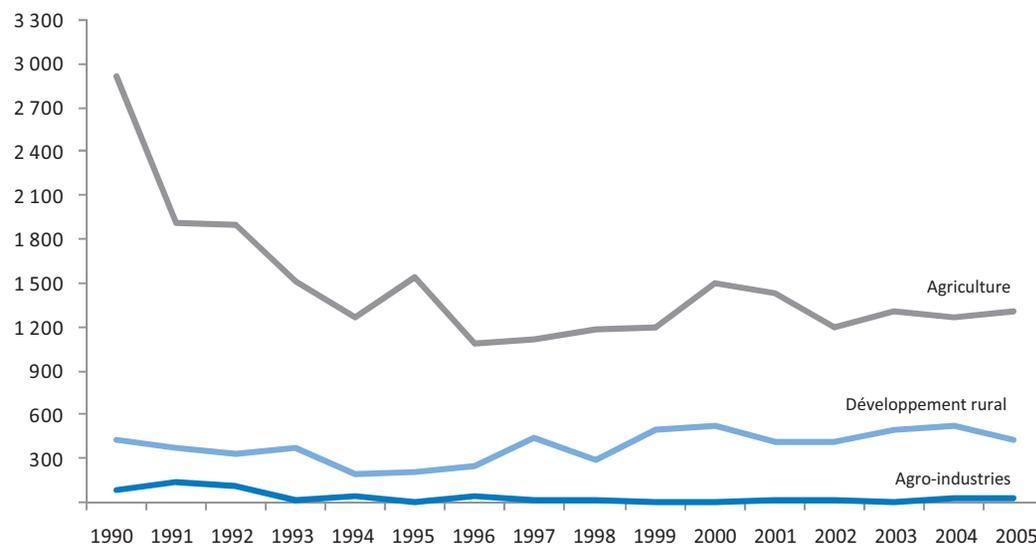
Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/403256163702>

Les figures 3.5 et 3.6 montrent l'évolution des volumes d'aide à l'agriculture (en termes réels) par sous-catégories pour l'Afrique et l'Afrique subsaharienne (ASS). Alors que l'aide aux agro-industries (y compris les industries forestières) est presque négligeable, l'aide au développement rural a en partie compensé le déclin de l'aide à l'agriculture. Dans le cas de l'ASS, la tendance à la baisse de l'aide à l'agriculture semble s'être arrêtée dans la seconde moitié des années 1990 et dans les années suivantes.

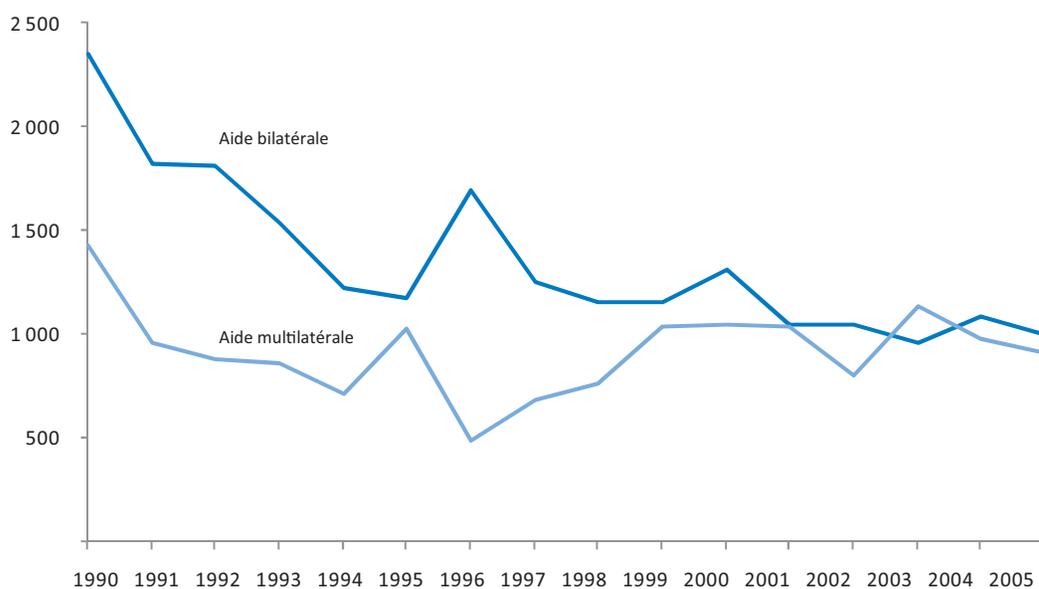
Figure 3.5. L'aide à l'agriculture en Afrique (millions de \$)

Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/402704858212>

Figure 3.6. L'aide à l'agriculture en Afrique subsaharienne (millions de \$)

Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne.
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/402728543534>

Le volume d'aide à l'agriculture africaine indiqué dans le tableau 3.1 recouvre les engagements des donateurs bilatéraux et des agences multilatérales. Comme le montre la figure 3.7, l'aide bilatérale a baissé pendant presque toute la période évoquée. Par ailleurs, l'apport financier des agences multilatérales est reparti à la hausse à la fin des années 1990, ce qui a en partie comblé les manques créés par le retrait des donateurs bilatéraux. Le tableau 3.3 compare l'aide à l'agriculture africaine fournie par les agences multilatérales, telles que la BAfD, l'AID, l'UE et le Fida, à celle qu'apportent les principaux pays donateurs.

Figure 3.7. L'aide à l'agriculture africaine au sens large par type de donateurs
(millions de \$)

Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/402738511843>

Tableau 3.3. L'aide à l'agriculture africaine par principaux donateurs
(agriculture au sens large, millions de \$, prix constants de 2004)

Donneurs	Somme des engagements 2002-05	Part de l'aide totale (%)
Donneurs multilatéraux		
FAfD	1 238	14.8
AID	954	11.4
UE	844	10.1
Fida	802	9.6
BIRD	321	3.8
BAfD	155	1.9
Total de ces donateurs	4 314	51.7
Donneurs bilatéraux		
Allemagne	500	6.0
États-Unis	475	5.7
Japon	408	4.9
Belgique	339	4.1
France	329	3.9
Royaume-Uni	297	3.6
Danemark	272	3.3
Canada	271	3.2
Pays-Bas	263	3.2
Suède	182	2.2

Total de ces donateurs	3 337	40.0
Ensemble des donateurs multilatéraux	4 314	51.7
Ensemble des donateurs bilatéraux	4 037	48.3
Total général	8 351	100.0

Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/403286755476>

Le tableau 3.4 dresse la liste des 20 pays bénéficiaires les plus importants ; à eux seuls, ils représentent plus des trois quarts du total des engagements d'aide à l'agriculture africaine (à l'exclusion des programmes régionaux ou multi-pays). Le chapitre 4 s'intéressera de plus près à cinq d'entre eux, le Ghana, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie, qui reçoivent 21 pour cent du total de cette aide.

Tableau 3.4. L'aide à l'agriculture africaine par principaux pays bénéficiaires
(agriculture au sens large, millions de \$, prix constants de 2004)

Pays	Somme des engagements 2002-05	Part de l'aide totale (%)
Éthiopie	582	7.7
Tanzanie	515	6.8
Kenya	495	6.5
Ouganda	380	5.0
Mali	354	4.7
Égypte	340	4.5
Mozambique	340	4.5
Burkina Faso	274	3.6
Sénégal	271	3.6
Malawi	251	3.3
Ghana	244	3.2
Rwanda	229	3.0
Niger	229	3.0
Algérie	227	3.0
Cameroun	216	2.8
Madagascar	213	2.8
Tchad	204	2.7
Mauritanie	188	2.5
Zambie	187	2.5
Bénin	180	2.4
Total de ce qui précède	5 917	78.0
Aide reçue par l'ensemble des pays bénéficiaires	7 588	100.0
Sous-total : aide par pays		
Programmes régionaux/multi-pays	763	
Total général	8 351	

Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/403302667146>

Le tableau 3.5 décrit l'aide par domaine clé d'intervention des donateurs. Si les statistiques utilisées ne donnent pas d'informations détaillées sur la sylviculture et la pêche, elles mettent en revanche en lumière des caractéristiques intéressantes de l'aide à l'agriculture à des niveaux sous-sectoriels. Premièrement, un cinquième des engagements d'aide entrent dans la catégorie « politique agricole et gestion administrative », qui recouvre entre autres l'aide aux ministères de l'agriculture, le renforcement des capacités institutionnelles, les services conseils, etc.

Deuxièmement, par ordre décroissant d'importance, viennent ensuite les catégories « développement agricole » (notamment les projets intégrés et le développement d'exploitations agricoles), « ressources en eau à usage agricole » (par exemple les programmes d'irrigation), « production agricole » (notamment les céréales et l'horticulture) et « ressources en terres cultivables » (par exemple l'amélioration des sols et la lutte contre leur dégradation).

Troisièmement, le soutien à l'« éducation/formation dans le domaine agricole » est très faible. Cependant, il se peut qu'on sous-estime notablement son importance relative en Afrique, en partie parce que le soutien à la « vulgarisation agricole » (c'est-à-dire la formation agricole non formelle), à la « recherche agronomique » et aux « services agricoles » entre dans des catégories distinctes, et que certaines formes de coopération technique peuvent être incorporées ou incluses dans d'autres projets ou programmes sous-sectoriels.

Tableau 3.5. Ventilation de l'aide à l'agriculture africaine par sous-secteurs

Catégories du SNPC	Somme 1999-2005	Part (%)	Somme 2002-05	Part (%)
Agriculture (III.1.a)	9 213	84.4	4 555	83.0
Réform agraire	24	0.2	16	0.3
Développement agricole alternatif	1	0.0	1	0.0
Copératives agricoles	140	1.3	89	1.6
Développement agricole	1 825	16.7	879	16.0
Éducation/formation dans le domaine agricole	116	1.1	41	0.8
Vulgarisation agricole	98	0.9	57	1.0
Services financiers agricoles	296	2.7	146	2.7
Produits à usage agricole	388	3.6	144	2.6
Ressources en terres cultivables	434	4.0	274	5.0
Politique agricole et gestion administrative	2 984	27.3	1 149	20.9
Recherche agronomique	268	2.5	214	3.9
Services agricoles	314	2.9	199	3.6
Ressources en eau à usage agricole	1 176	10.8	593	10.8
Production agricole	515	4.7	364	6.6
Récoltes destinées à l'exportation	122	1.1	79	1.4
Bétail	410	3.8	253	4.6
Services vétérinaires (bétail)	33	0.3	16	0.3
Plant/post-harvest prot. & pest ctrl	68	0.6	43	0.8
Sylviculture (III.1.b)	820	7.5	423	7.7
Pêche (III.1.c)	889	8.1	509	9.3
Total général	10 922	100	5 486	100

Source: OCDE/CAD, base de données SNPC en ligne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/403347687572>

Enfin, il est important de souligner que, si le recours aux codes-objet du SNPC est utile à des fins de comptabilité, il présente de graves inconvénients lorsqu'on veut identifier les projets et programmes clés, ainsi que les interrelations importantes existant entre eux. Par exemple, les activités de soutien visant à promouvoir les nouvelles technologies agricoles (comme les variétés à haut rendement et les semences résistant à la sécheresse et aux parasites) sont classées dans l'aide à la « recherche agronomique » et à l'« éducation/formation dans le domaine agricole ». Cependant, de nombreux facteurs, tels que la disponibilité des engrais, la protection des plantes, les services de vulgarisation et les plans de crédit aux petits exploitants agricoles, jouent un rôle crucial dans l'adoption et la diffusion des nouvelles technologies. Ces dernières exigeraient bien plus que l'adoption pure et simple d'un « paquet technologique », comme le laisse penser le débat récent sur la pertinence de l'expérience asiatique pour la révolution verte en Afrique (Djurfeldt *et al.*, 2006, p. 253).

Le soutien des donateurs à l'agriculture africaine varie considérablement selon les pays et implique un large éventail d'interventions dans différents champs de politiques. L'analyse approfondie d'études de cas par pays (cf. chapitre 4) est indispensable pour dresser un tableau plus fidèle de l'aide à l'agriculture africaine.

Pourquoi l'aide à l'agriculture a-t-elle autant diminué ?

Pourquoi l'aide à l'agriculture africaine a-t-elle aussi fortement diminué jusqu'à une date récente, alors que les deux tiers de la population africaine tirent leurs moyens d'existence de ce secteur ?

L'aide à l'agriculture africaine s'était rapidement accrue dans les années 1970, ce qui traduisait sans doute le fait que, à la lumière du développement agricole rapide de l'Asie dans les années 1960 et 1970, l'APD à l'agriculture semblait être un investissement sûr. L'adoption de nouvelles technologies, une meilleure productivité et un développement de l'offre de services administratifs (DFID, 2004) avaient permis cet accroissement. Autre explication possible, l'implication des institutions publiques des pays bénéficiaires en faisait des interlocuteurs fondamentaux avec lesquels les agences de développement pouvaient travailler. Autrement dit, fournir de l'aide à l'agriculture entraînait des coûts de transaction relativement faibles.

La situation fut tout autre dans les années 1980 et 1990, qui ont connu un changement fondamental dans la conception de la politique de développement agricole en Afrique. Durant cette période, on a mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel impliquant des réformes des politiques macro-économiques, ce qui a souvent entraîné le démantèlement des institutions publiques en charge du secteur agricole au profit d'approches davantage orientées par le marché. Selon certains, le déclin de l'aide à l'agriculture est en grande partie dû à ce changement d'approche : le besoin d'aide est devenu moins apparent, et les institutions (par exemple parapubliques) à travers lesquelles l'aide transitait ont disparu (*ibid.*).

De plus, l'aide au développement de l'agriculture a délaissé les solutions techniques relativement simples de transferts de techniques ou de ressources, pour privilégier des projets intégrés de développement rural, d'où un accroissement inévitable des coûts de transaction pour les agences de développement. Pour nombre d'entre elles, notamment dans un contexte de diminution des flux réels d'aide et alors qu'elles sont fortement incitées à améliorer leur efficacité, l'agriculture peut apparaître comme un secteur à la fois risqué, coûteux et complexe. De surcroît, il n'existe pas de voies « simples » pour canaliser les ressources.

Une proportion croissante de l'APD va désormais à la catégorie « infrastructures et services sociaux ». L'aide à la santé et à l'éducation présente certains attraits pour les agences de développement. On peut en effet la faire transiter par de grandes entités du service public, à titre de programme d'aide aux ministères ou de soutien budgétaire. Les coûts de transaction en sont donc réduits au minimum. Plus important encore, on peut ainsi lier clairement l'aide à une augmentation des services de base, qu'on peut ensuite lier relativement facilement aux progrès réalisés pour atteindre des cibles de développement internationalement reconnues, telles que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En revanche, dans le cas de l'aide

à l'agriculture (et à d'autres secteurs de production), les périodes de gestation sont souvent longues, et il n'est pas aussi facile d'établir un lien clair entre les dépenses et les résultats.

Repenser l'agriculture africaine

Bien que les performances de la croissance se soient améliorées en de nombreux endroits d'Afrique, les efforts du continent pour réduire la pauvreté ont eu des résultats largement décevants (BAfD/OCDE, 2007). On est de plus en plus conscient que le sous-rendement de l'agriculture constitue un frein majeur au développement économique et social du continent¹⁴. Les gouvernements africains comme la communauté des donateurs ont dans une large mesure négligé le secteur agricole dans les années 1980 et 1990. Il n'y a que peu de temps qu'ils ont commencé à recentrer leurs politiques sur les contributions vitales que l'agriculture peut apporter au développement de l'Afrique.

L'initiative du Nepad

On reconnaît désormais l'importance de l'agriculture pour la croissance à long terme et la réduction de la pauvreté en Afrique ; c'est même devenu un objectif de développement international dans le contexte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) conçu dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad). Ce programme est une initiative clé du Nepad, que les chefs d'État africains ont adoptée au sommet de Maputo en juillet 2003 (NEPAD, 2003).

Le PDDAA a été conçu pour concentrer les investissements à long terme dans quatre domaines prioritaires dont on a estimé qu'ils se renforçaient mutuellement : la gestion des sols et de l'eau ; le renforcement des infrastructures rurales et des capacités commerciales en vue d'améliorer l'accès aux marchés ; l'accroissement de l'approvisionnement alimentaire et la réduction de la faim ; et la recherche agronomique, la vulgarisation et l'appropriation des technologies. Voici les principes et les objectifs principaux du PDDAA :

- une croissance tirée par l'agriculture est la principale stratégie pour atteindre les OMD de réduction de la pauvreté ;
- l'objectif national du taux de croissance annuel moyen dans le secteur agricole est fixé à 6 pour cent ;
- 10 pour cent des budgets nationaux doivent être affectés au secteur agricole ;
- l'exploitation des complémentarités régionales et de la coopération dynamisent la croissance ;
- les politiques observent le principe d'efficacité par le dialogue, le suivi et la responsabilité ;
- partenariats et alliances associent par principe agriculteurs, industrie agroalimentaire et société civile ;
- les rôles et la responsabilité de la mise en œuvre des programmes sont assignés par principe à chaque pays ; la coordination est assignée aux Communautés économiques régionales, et la facilitation au secrétariat du Nepad.

Globalement, on estime le montant total de l'investissement nécessaire à 251 milliards de dollars pour la période 2002-15, y compris les coûts de gestion et de maintenance. Cela signifie un investissement brut annuel d'environ 18 milliards de dollars par an jusqu'en 2015 pour les quatre domaines prioritaires du PDDAA. Afin d'améliorer les environnements de production et d'échanges qui sont défavorables en Afrique, tout en accroissant la compétitivité des agro-entreprises et des exploitants agricoles locaux, plus des trois quarts de l'investissement total devraient être consacrés à la gestion des sols et de l'eau et aux infrastructures rurales, ainsi qu'aux dépenses de gestion et de maintenance afférentes.

On estime qu'une part importante du financement requis dans le cadre du PDDAA pourrait provenir des investissements effectués par les pays africains eux-mêmes à travers la mobilisation

de leurs ressources propres. Le Nepad (2003) suggère que l'Afrique accroisse progressivement ses contributions propres (à la fois publiques et privées) de façon à faire passer la part des investissements qu'elle consacre à l'agriculture de 35 pour cent — leur niveau actuel — à 55 pour cent d'ici 2015. Selon ce scénario, l'Afrique devrait également solliciter des financements extérieurs de 8 à 9 milliards de dollars par an auprès de sources publiques et privées. Il est par conséquent crucial pour les pays africains d'adopter des politiques qui rendent les investissements agricoles attrayants à la fois pour le secteur privé de la région et les capitaux internationaux (*ibid.*, p. 4).

L'évaluation de la Banque mondiale

Selon le Rapport sur le développement dans le monde 2008, le secteur agricole peut jouer un rôle majeur dans les stratégies de croissance de nombreux pays africains dont la production agricole est principalement le fait de petits exploitants, en majorité des femmes (Banque mondiale, 2007b). De fait, le système agroalimentaire africain présente deux caractéristiques principales. Tout d'abord, la nourriture reste un bien imparfaitement commercialisable en raison de coûts de transaction élevés, et de nombreuses cultures de base, telles que les légumes-racines, les tubercules et les céréales locales, sont peu échangées. Ensuite, pour obtenir des devises étrangères, ces pays africains disposent encore d'un avantage concurrentiel dans les biens marchands principalement constitués de produits agricoles non transformés et d'autres produits primaires. Dans la plupart des économies africaines reposant sur l'agriculture, les stratégies de croissance doivent « servir de point d'ancrage pour mettre l'agriculture en marche », comme l'ont montré les expériences récentes de la Chine, de l'Inde et du Vietnam, où l'essor de l'industrie a été précédé par une croissance agricole rapide. La croissance soutenue de l'agriculture — cultures de base et d'exportation — peut induire une croissance forte dans d'autres secteurs de l'économie grâce à des effets multiplicateurs.

Le Groupe d'évaluation indépendant (GEI) de la Banque mondiale a également publié un rapport sur l'assistance apportée par la Banque à l'agriculture en ASS (Banque mondiale, 2007a). Ce réexamen du rôle joué par l'aide dans le développement agricole en Afrique prête à réflexion. Le rapport reconnaît que l'aide limitée apportée par la Banque pour lutter contre les contraintes liées à l'offre auxquelles font face les producteurs africains n'a pas été utilisée de manière stratégique pour satisfaire de façon adéquate à leurs divers besoins.

Concernant le lien entre les études analytiques et les interventions, le rapport affirme :

« Pour appuyer le développement agricole en Afrique, la Banque mondiale a axé ses opérations sur les prêts, les études analytiques et les activités de conseil. Jusque très récemment, les études analytiques — nécessaires au diagnostic des problèmes et à la définition d'interventions, ainsi qu'à la formulation de conseils stratégiques et aux opérations de prêts — étaient rares, dispersées, de qualité variable et peu accessibles. [...] Il n'existait pas de procédures particulières pour vérifier que les dialogues avec les autorités et les négociations de prêts prennent systématiquement en compte les conclusions de ces études ».

Les activités agricoles exigeraient une panoplie d'interventions publiques portant notamment sur la recherche, la vulgarisation, la réforme de la commercialisation, la lutte contre la sécheresse, le développement de semences et les transports. Le rapport du GEI est critique à l'égard de la politique de la Banque en matière de prêts : faute de tenir compte de l'interdépendance de ces activités agricoles, la Banque n'a pas pu adopter l'approche systématique nécessaire pour favoriser plus efficacement le développement agricole. À l'évidence, dans plusieurs pays, le soutien apporté par la Banque a contribué à améliorer l'environnement macro-économique et la discipline budgétaire, tout en dynamisant la production de cultures d'exportation non traditionnelles. Cela n'a cependant pas suffi à stimuler l'investissement du secteur privé dans plusieurs domaines essentiels identifiés par le PDDAA, tels que les engrais, le développement de semences, les services de transports et l'offre de crédit.

CONCLUSIONS

Ce chapitre a dressé à grands traits le tableau de l'aide au commerce et examiné les principales tendances du soutien des donateurs à l'agriculture africaine. Il y a aujourd'hui un regain d'intérêt pour le rôle de l'agriculture dans le développement africain, ce qui traduit l'opinion selon laquelle le secteur agricole est porteur de nouvelles opportunités de croissance à la faveur des changements de la demande des consommateurs et de nouveaux usages tels que les biocombustibles, des innovations technologiques et organisationnelles (par exemple les chaînes de valeur et la révolution de la grande distribution), ainsi que de l'intégration des marchés au plan régional.

On doit également réexaminer les stratégies commerciales de l'Afrique à la lumière de la concurrence croissante qu'exercent la Chine, l'Inde et d'autres pays asiatiques dans le secteur du vêtement et d'autres industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre (Goldstein *et al.*, 2006). Selon les statistiques les plus récentes de l'OMC, la part de l'Afrique dans les importations de vêtements de l'UE et des États-Unis a reculé au cours des deux années qui ont suivi la fin de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) en janvier 2005 (Finger, 2007).

En outre, la concurrence accrue de la Chine se fait également sentir à présent sur le marché africain. Ainsi, l'Afrique du Sud a récemment instauré des quotas d'importations sur des produits chinois : depuis janvier 2007, et pour une période de deux ans, 31 catégories de textiles et vêtements d'origine chinoise sont ainsi soumises à des restrictions à l'importation (*ibid.*). Selon les résultats des estimations d'un modèle gravitaire de courants d'échanges (Brenton et Hoppe, 2007), les exportateurs africains potentiels auraient à surmonter une forte prévention existant à l'encontre de l'approvisionnement en produits africains, prévention que les préférences commerciales ne compensent que partiellement.

Sur la base de ces observations, on envisage de nouveau l'industrialisation fondée sur l'agriculture et la diversification vers des produits alimentaires à plus forte valeur ajoutée comme une option alternative de développement¹⁵. En effet, même si le développement des exportations agricoles non traditionnelles constitue une opportunité prometteuse pour les pays africains, les bénéfices potentiels des cultures traditionnelles d'exportation restent considérables, tout comme ceux des produits alimentaires ciblant les marchés intérieurs et régional.

Selon Mayer et Fajarnes (2005), le commerce mondial croissant, alimenté par une libéralisation accrue des échanges et la hausse des revenus dans le monde en développement, offrirait amplement à ces pays l'opportunité d'accroître ces exportations traditionnelles et de percer de nouveaux marchés dynamiques, notamment certains marchés en expansion rapide de pays en développement. En ciblant des marchés de niche à plus forte valeur ajoutée, les exportateurs de produits agricoles traditionnels peuvent aussi tirer parti de la différenciation des produits. C'est par exemple le cas pour le café sélectionné en Tanzanie, où les initiatives visant à obtenir une certification et à améliorer la commercialisation ont permis aux caféiculteurs d'augmenter leurs revenus. De la même façon, de nombreux pays africains ont pu obtenir de meilleures rémunérations de leurs exportations en augmentant la qualité moyenne de leurs produits traditionnels et en mettant en place des systèmes de classification.

Promouvoir les cultures vivrières pour la consommation locale ou régionale peut se révéler plus ardu. Des ententes à intérêts croisés entre entreprises de commercialisation et agriculteurs, tels que les programmes d'aide aux petits producteurs qui ont contribué au développement des cultures d'exportation, seraient plus difficiles à mettre en place pour ce type de cultures en raison de la nature de ces produits et d'une structure de marché différente. Ainsi, la concurrence que se livrent de nombreux acheteurs pourrait amener les producteurs à pratiquer la spéculation ou à vendre leurs produits en marge de leurs contrats (Dorward *et al.*, 1998).

Enfin, l'essor des exportations agricoles se heurte à certains obstacles¹⁶. Pour de nombreux produits, il existe des crêtes tarifaires (un tarif unique ou un petit groupe de tarifs particulièrement élevés). De plus, les pays où se trouvent les marchés actuels et potentiels recourent souvent

à l'escalade tarifaire, c'est-à-dire que les tarifs douaniers tendent à y être plus élevés pour les biens transformés que pour les matières premières qui ont servi à les produire. Ces facteurs dissuadent le développement de chaînes de production à valeur ajoutée plus élevée liées aux exportations de produits bruts traditionnels. Ces goulots d'étranglement sont aggravés par la complexité des mesures commerciales non tarifaires, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires (mesures SPS) et les normes.

Il est par conséquent indispensable pour les pays africains d'accroître leur capacité de participer aux négociations commerciales mondiales et régionales, d'améliorer l'accès aux marchés de leurs produits d'exportation et de se conformer aux réglementations de plus en plus rigoureuses en matière d'aliments et de santé qui prévalent sur le marché agricole mondial. L'« aide au commerce » devrait être mobilisée pour s'attaquer à ces défis communs.

ANNEXE

Table 3.A1. Liste des codes-objet du SNPC pour l'agriculture

Codes-objets du SNPC	Secteur	Description des activités
Définition restreinte (311, 312, 313)		
311	AGRICULTURE	
31110	Politique agricole et gestion administrative	Politique agricole, planification et programmes ; aide aux ministères de l'Agriculture ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; activités d'agriculture non spécifiées
31120	Développement agricole	Projets intégrés ; développement d'exploitations agricoles.
31130	Ressources en terres cultivables	Y compris la lutte contre la dégradation des sols ; amélioration des sols ; drainage des zones inondées ; dessalage des sols ; études des terrains agricoles ; remise en état des sols ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification.
31140	Ressources en eau à usage agricole	Irrigation, réservoirs, structures hydrauliques, exploitation de nappes phréatiques.
31150	Produits à usage agricole	Approvisionnement en semences, engrais, matériel et outillage agricoles.
31161	Production agricole	Y compris céréales (froment, riz, orge, maïs, seigle, avoine, millet, sorgho) ; horticulture ; légumes ; fruits et baies ; autres cultures annuelles et pluriannuelles. [Utiliser le code 32161 pour les agro-industries.]
31162	Récoltes destinées à l'exportation	Y compris sucre ; café, cacao, thé ; oléagineux, graines, noix, amandes ; fibres ; tabac ; caoutchouc. [Utiliser le code 32161 pour les agro-industries.]
31163	Bétail	Toutes formes d'élevage ; aliments pour animaux.
31164	Réforme agraire	Y compris ajustement structurel dans le secteur agricole.
31165	Développement agricole alternatif	Projets afin de réduire les cultures illicites (drogue) à travers d'autres opportunités de commercialisation et production agricoles (voir code 43050 pour développement alternatif non agricole).
31166	Vulgarisation agricole	Formation agricole non formelle.
31181	Éducation et formation dans le domaine agricole	
31182	Recherche agronomique	Étude des espèces végétales, physiologie, ressources génétiques, écologie, taxonomie, lutte contre les maladies, biotechnologie agricole ; y compris recherche vétérinaire (dans les domaines génétiques et sanitaires, nutrition, physiologie).
31191	Services agricoles	Organisation et politiques des marchés ; transports et entreposage ; établissements de réserves stratégiques.
31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne	Y compris la protection intégrée des plantes, les activités de protection biologique des plantes, la fourniture et la gestion de substances agrochimiques, l'approvisionnement en pesticides, politique et législation de la protection des plantes.
31193	Services financiers agricoles	Intermédiaires financiers du secteur agricole, y compris les plans de crédit ; assurance récoltes
31194	Coopératives agricoles	Y compris les organisations d'agriculteurs.
31195	Services vétérinaires (bétail)	Santé des animaux, ressources génétiques et nutritives.

312	SYLVICULTURE	
31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative	Politique de la sylviculture, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; études des forêts ; activités sylvicoles et agricoles liées à la sylviculture non spécifiées.
31220	Développement sylvicole	Boisement pour consommation rurale et industrielle ; exploitation et utilisation ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification ; projets intégrés.
31261	Reboisement (bois et charbon de bois)	Développement sylvicole visant à la production de bois de chauffage et de charbon de bois.
31281	Éducation et formation en sylviculture	
31282	Recherche en sylviculture	Y compris reproduction artificielle et amélioration des espèces, méthodes de production, engrais, coupe et ramassage du bois.
31291	Services sylvicoles	
313	PÊCHE	
31310	Politique de la pêche et gestion administrative	Politique de la pêche, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; pêche hauturière et côtière ; évaluation, études et prospection du poisson en milieu marin et fluvial ; bateaux et équipements de pêche ; activités de pêche non spécifiées.
31320	Développement de la pêche	Exploitation et utilisation des pêcheries ; sauvegarde des bancs de poisson ; aquaculture ; projets intégrés.
31381	Éducation et formation dans le domaine de la pêche	
31382	Recherche dans le domaine de la pêche	Pisciculture pilote ; recherche biologique aquatique.
31391	Services dans le domaine de la pêche	Ports de pêche ; vente des produits de la pêche ; transport et entreposage frigorifique du poisson.
Définition étendue (311, 312, 313, 32161, 32162 and 43040)		
32161	Industries agroalimentaires	Industries alimentaires de base, abattoirs et équipements nécessaires, industrie laitière et conserves de viande et de poisson, industries des corps gras, sucreries, production de boissons, tabac, production d'aliments pour animaux.
32162	Industries forestières	Industrie et travail du bois, production de papier et pâte à papier.
43040	Développement rural	Projets intégrés de développement rural, par exemple planification du développement régional ; encouragement à la décentralisation des compétences plurisectorielles concernant la planification, la coordination et la gestion ; mise en œuvre du développement régional et des mesures d'accompagnement (telle que gestion des ressources naturelles) ; gestion et planification des terres ; peuplement des terres et activités de réinstallation des peuples [à l'exclusion de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (72010)] ; projets d'intégration des zones rurales et urbaines ; systèmes d'information des zones géographiques.

Source: Base de données SNPC OCDE/CAD.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/403414880520>

NOTES

1. Selon la définition de Gibbon (2007), les pays en développement sont dépendants des produits bruts lorsqu'au moins 50 pour cent de l'ensemble de leurs exportations de marchandises (en valeur) étaient constitués de produits non pétroliers au cours de l'une ou des deux périodes suivantes : 1993-95 et 2003-05. Au cours de la seconde période, 43 des pays en développement ayant notifié des données à la base de données COMTRADE/ONU entraient dans cette catégorie.
2. Pour une analyse plus détaillée, voir Bonaglia et Fukasaku (2002 et 2003) et OCDE (2003 et 2006a).
3. Pour plus de détails sur l'interdépendance des politiques commerciale et d'aide dans le contexte africain, voir Dayton-Johnson et Fukasaku (2008). Pour une analyse dans un contexte plus large, voir également Page (2006).
4. Pour le texte complet de ces cinq études de cas, voir www.oecd.org/dev/publications/businessfordevelopment.
5. Cette section est tirée de Andersson *et al.* (2007).
6. Les expressions « assistance liée au commerce », « aide pour le commerce » et « aide au commerce » sont utilisées indifféremment dans ce chapitre.
7. Le total de l'aide au commerce destinée à l'Afrique représente environ 35 pour cent de toute l'APD dont a bénéficié l'Afrique durant la même période.
8. Le recours à cette base de données pour la catégorie « Politique commerciale et réglementations » nous permet d'identifier dans la catégorie « Développement du commerce » les activités des agences ne notifiant pas de données au CAD. Ces activités sont ensuite ajoutées à celles des donneurs et agences notifiant des données au CAD dans la catégorie « Renforcement de la capacité de production » du SNPC.
9. Andersson *et al.* (2007) décrivent en détail la méthodologie utilisée dans la cartographie des activités d'aide au commerce, ainsi que les limites statistiques associées à un tel exercice.
10. Les données sur l'aide au commerce ont été extraites en juillet-août 2007.
11. Les données sur l'aide au commerce du tableau 3.1 sont tirées des données portant sur les financements, c'est-à-dire envisagées du point de vue du financement. Toutefois, afin de saisir toute l'étendue des activités menées par les principales organisations internationales spécialisées, telles que l'OMC et les agences des Nations unies, ces agences doivent être traitées séparément (en tant qu'agences de mise en œuvre) afin d'éviter tout doublon dans les déclarations statistiques.
12. Selon les codes-objet du SNPC, la transformation et la conservation du poisson entrent dans la catégorie « Agro-industries ».
13. Pour une analyse plus détaillée des politiques agricoles et de développement rural dans différents cadres nationaux, voir OCDE (2006b).
14. Haggblade (2004) dresse un examen intéressant du développement de l'agriculture africaine.
15. Voir, par exemple, Jaffee *et al.* (2003), Matsumoto-Izadifar (2007) et OCDE (2007b).
16. Pour les questions d'accès aux marchés des aliments à haute valeur et d'autres produits de l'agriculture, voir par exemple Regmi *et al.* (2005).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSSON, J., C. BEHRENDT et K. FUKASAKU (2007), « The International Architecture of Aid for Trade », Rapport préparé par le secrétariat d'État à l'économie de la Suisse (SECO), Centre de développement de l'OCDE, Paris, juillet.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT/OCDE (2007), *Perspectives économiques en Afrique 2006/2007*, Centre de développement de l'OCDE, Paris (www.oecd.org/aeo).
- BANQUE MONDIALE (2007a), *World Bank Assistance to Agriculture in Sub-Saharan Africa: An IEG Review*, Washington, D.C.
- BANQUE MONDIALE (2007b), *Rapport sur le développement dans le monde 2008*, Washington, D.C.
- BONAGLIA, F. et K. FUKASAKU (2002), *Compétitivité des échanges : Renforcer les capacités en Afrique subsaharienne*, Études du Centre de développement, OCDE, Paris.
- BONAGLIA, F. et K. FUKASAKU (2003), « Export Diversification in Low-Income Countries: an International Challenge after Doha », *Document de travail du Centre de développement n° 209*, OCDE, Paris, juin.
- BRENTON, P. et M. HOPPE (2007), « Clothing and Export Diversification: Still a Route to Growth for Low-income Countries? », Policy Research Working Paper 4343, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DAYTON-JOHNSON, J. et K. FUKASAKU (2008), « Trade and Aid in African Development: Enhancing Synergies », *Cahier de politique économique du Centre de développement*, OCDE, Paris (à paraître).
- DFID (2004), « Official Development Assistance to Agriculture », novembre.
- DORWARD, A., J. KYDD et C. POULTON (dir. pub.) (1998), *Smallholder Cash Crop Production Under Market Liberalization*, Wallingford, CABI, New York, NY.
- DJURFELDT, G., H. HOLMÉN, M. JIRSTRÖM et R. LARSSON (dir. pub.) (2006), *The African Food Crisis: Lessons from the Asian Green Revolution*, CABI Publishing, Oxfordshire.
- FINGER, K.-M. (2007), « Evolving Wave of Competition in the International Market: Challenges for Africa through the Rise of China and India », OMC, Genève (version préliminaire).
- GIBBON, P. (2007), « Agro-commodity Dependence and Recent Trends in Agro-commodity Market », DIIS Working Paper 2007/19, Danish Institute for International Studies, Copenhague.
- GOLDSTEIN, A., N. PINAUD, H. REISEN et X. CHEN (2006), *L'essor de la Chine et de l'Inde : Quels enjeux pour l'Afrique*, Études du Centre de développement, OCDE, Paris.
- HAGGBLADE, S. (dir. pub.) (2004), « Building Successes in African Agriculture », *2020 Vision for Food, Agriculture and the Environment*, International Food Policy Research Institute, Washington, D.C.
- JAFFEE, S., R. KOPICKI, P. LABASTE et I. CHRISTIE (2003), « Modernising Africa's Agro-Food Systems: Analytical Framework and Implications for Operations », *Africa Region Working Paper Series no 44*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- MATSUMOTO-IZADIFAR, Y. (2007), « Les opportunités d'affaires en Afrique : le secteur privé local est-il prêt à s'en saisir ? », *Repères*, n° 43, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- MAYER, J. et P. FAJARNES (2005), « Tripling Africa's Primary Exports: What? How? And Where? », *Documents de travail de la CNUCED*, n° 180, Nations unies, octobre.
- NEPAD (2003), « Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine », Union africaine et Nepad, juillet 2003.
- OCDE/CAD (2001), « Aide à l'agriculture », CAD, décembre.

OCDE (2003), « Le renforcement des capacités commerciales : un élément essentiel pour le développement », *Synthèses de l'OCDE*, Paris, août.

OCDE (2006a), *Objectif développement – L'aide au commerce : comment la rendre efficace ?*, Paris.

OCDE (2006b), *Coherence of Agricultural and Rural Development Policies, the Development Dimension*, Paris.

OCDE (2007), *Entreprendre pour le développement : Promouvoir le secteur privé*, Perspectives du Centre de développement, Paris.

OCDE-OMC (2007), *Aid for Trade at a Glance 2007: 1st Global Review*, Paris et Genève.

OMC (2006), « Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de l'aide au commerce », document n° WT/AFT/1, Genève.

PAGE, S. (dir. pub.) (2006), *Trade and Aid: Partners or Rivals in Development Policy?*, Cameroun mai, Londres.

REGMI, A., M. GEHLHAR, J. WAINIO, T. VOLLRATH, P. JOHNSTON et N. KATHURIA (2005), « Market Access for High-Value Foods », *Agricultural Economic Report no 840*, Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) (www.ers.usda.gov).

SOLIGNAC LECOMTE, H.-B. (2003), « Building Capacity to Trade: What are the Priorities? », Centre de développement de l'OCDE, *Document de travail n° 223*, Paris.

ABRÉV. ACRONYMES

Abréviations et acronymes

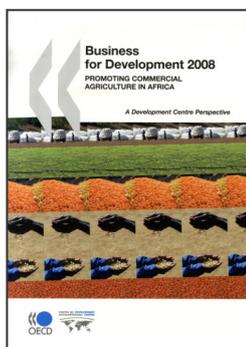
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (États-Unis)
AID	Association internationale de développement
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BAfD	Banque africaine de développement
BDRCC	Base de données conjointe OMC/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCD	Comité du commerce et du développement (OMC)
CCI	Centre du commerce international
COMTRADE	Base de données de statistiques du commerce des produits de l'ONU
CE	Commission européenne
CNP	Coefficient nominal de protection des producteurs
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et australe
DFID	Ministère britannique du Développement international
EST	Estimation du soutien total
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GEI	Groupe d'évaluation indépendant (Banque mondiale)
IDE	Investissement direct étranger
ILRI	Institut international de recherche sur le bétail
KTDA	Agence kenyane de développement du thé

NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nation la plus favorisée
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONU DI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PMA	Pays les moins avancés
SGP (-PMA)	Système généralisé de préférences (pour les pays les moins avancés)
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TSA	Tout sauf les armes (initiative)
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
USAIDI	Agence des États-Unis pour le développement international

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

PRÉFACE	9
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	11
INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE	13
CHAPITRE UN Les échanges mondiaux de produits agricoles et l'Afrique	23
CHAPITRE DEUX Dans la cour des grands : les entreprises agroalimentaires en Afrique	51
CHAPITRE TROIS L'aide au commerce et à l'agriculture	83
CHAPITRE QUATRE Libérer le potentiel de l'agriculture : les leçons à tirer de cinq pays	109



Extrait de :
Business for Development 2008
Promoting Commercial Agriculture in Africa

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264044708-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « L'aide au commerce et à l'agriculture », dans *Business for Development 2008 : Promoting Commercial Agriculture in Africa*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264044890-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.